

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14.10.2024

Hoche Avocats conseille Aures Technologies SA et son fondateur dans le cadre de la cession d'un bloc d'actions au profit d'Advantech Co., Ltd. préalablement au dépôt d'un projet d'OPA obligatoire sur les actions de la société.

Hoche Avocats a conseillé Aures Technologies SA et son fondateur et Président Directeur Général, Monsieur Patrick Cathala, dans le cadre de la cession hors marché par ce dernier d'un bloc d'actions représentant 35,76% du capital social de la société à Advantech Co., Ltd. préalablement au dépôt d'un projet d'OPA obligatoire visant le solde des actions Aures Technologies. À la suite de cette acquisition, la société opérera désormais sous la bannière « ADVANTECH-AURES ».

Créée en 1989 et cotée sur Euronext depuis 1999, Aures Technologies est un constructeur informatique de solutions matérielles complètes pour les secteurs du commerce, de la grande distribution et de l'hôtellerie restauration, réputé pour ses marques de POS et kiosques (systèmes et terminaux point de vente, bornes interactives). La présence et le développement commercial d'Aures à l'international sont assurés dans plus de 60 pays au travers de quatre filiales situées en Grande Bretagne, en Allemagne, aux USA et en Australie et grâce à un réseau de distributeurs, de revendeurs, d'agents et de partenaires.

Fondée en 1983 et cotée à la bourse de Taïwan, Advantech est un leader mondial dans les domaines des systèmes intelligents « IoT » et des plateformes embarquées.

L'acquisition de ce bloc a été réalisée le 1er octobre 2024 et sera suivie du dépôt par Advantech auprès de l'Autorité des marchés financiers d'un projet d'offre publique d'achat obligatoire sur le solde des actions Aures Technologies au prix de 6,31 euros par action (correspondant au prix par action dans le cadre de l'acquisition du bloc par Advantech), en vue de demander le retrait obligatoire de la société si les conditions requises par la réglementation applicable sont réunies.

Aux termes des accords conclus entre les parties, Aures Technologies s'est par ailleurs engagée à émettre de nouvelles obligations convertibles en actions au seul bénéfice d'Advantech, dont une première tranche d'un montant de 2.500.000 euros a été souscrite par Advantech le 1er octobre 2024.

Cette opération stratégique permettra de combiner les forces des deux sociétés pour proposer des solutions innovantes dans les domaines du retail, des services, de la restauration et des villes intelligentes.

Hoche Avocats a conseillé Aures Technologies SA et Monsieur Patrick Cathala sur les aspects juridiques avec, en corporate et marché de capitaux, *Didier Fornoni (associé), Vincent Guilaine (avocat) et Antoine Bourgoïn (avocat)*.

Autres conseils d'Aures :

Conseil financier : **TP ICAP**.

Conseils d'Advantech : Jeantet

Advantech était également conseillée par **LCS & Partners** à Taïwan.

HOICHE

A V O C A T S

A propos de Hoche Avocats :

Hoche Avocats est un cabinet français indépendant et pluridisciplinaire fondé il y a 30 ans. Il regroupe plus de 50 collaborateurs d'horizons divers, avocats et professionnels du droit, dont une quinzaine d'associés, qui interviennent quotidiennement dans un contexte national et/ou international pour offrir à leurs clients un accompagnement et un conseil juridique sur mesure dans les grandes pratiques du droit des affaires et plus particulièrement en fusions et acquisitions.

Contacts presse :

Edith Chabre: 01 53 93 22 00, chabre@hocheavocats.com

Isabelle Brenneur-Garel : 01 53 93 22 00, brenneur-garel@hocheavocats.com

Pour plus d'information, veuillez consulter le site : <https://www.hoche-avocats.com/>

106, RUE LA BOÉTIE Tél. +33(0)1 53 93 22 00
75008 PARIS Fax +33(0)1 53 93 21 00
FRANCE hoche@hocheavocats.com